

DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.info

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 9 février 2018 à 19h00

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mmes SEYER Séverine, RICARD Edwige, ANZALONE Nelly, CLOIREC Céline et BICHET Monique

Procurations: de Mme SEYER Séverine à M. LETHIER Daniel
de Mme RICARD Edwige à M. CUENOT Eric
de Mme ANZALONE Nelly à M. LOOTEN Bernard
de Mme BICHET Monique à Mme BRENET Martine

Secrétaire : M. COPPOLA Ernest

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 5 février 2018
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 14 février 2018, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 25 janvier 2018
2. Aménagement de la Grande Rue: demande de subvention à la CAGB

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 25 janvier 2018

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du jeudi 25 janvier 2018. Monsieur MAILLOT Dominique fait remarquer que la date de la séance n'apparaît pas sur ce procès-verbal. Ce point ayant été corrigé, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Aménagement de la Grande Rue : demande de subvention à la CAGB

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement seront prochainement engagés par la CAGB, Grande Rue.

La réalisation de ces travaux d'assainissement a été l'occasion, pour les élus, de revoir l'aménagement complet de cette rue notamment en terme de sécurité.

Ainsi, dans le cadre de cet aménagement, la commune a souhaité dimensionner et calibrer les largeurs de chaussées afin de réduire la vitesse des automobilistes, sécuriser les liaisons piétonnes ainsi que les stationnements.

Monsieur le Maire précise que le coût total de ces travaux est estimé à 282 375 € HT soit 338 850 € TTC. Ses travaux pouvant être subventionnés par le Département du Doubs, des dossiers de demandes de subvention ont été déposés au titre des aménagements de sécurité et de la construction de trottoirs.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont également, pour partie, éligible au fonds « Centre de village » de la CAGB et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser les travaux susmentionnés dont le montant total est estimé à 282 375 € HT soit 338 850 € TTC
- mandate Monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans le cadre du fonds « Centre de Village »
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en euros HT
Montant des travaux	282 375 €
Etudes (Maîtrise d'œuvre + autres)	17 993.50 €
Montant total de l'opération	300 368.50 €

Recettes	Taux	Montant en euros HT
Conseil Départemental		
➤ OPSA		85 900 €
➤ Aménagement de sécurité	25 %	8 375 €
➤ Construction de trottoirs	24 %	19 992 €
CAGB		
➤ Etudes	50 %	8 997 €
➤ Travaux	25 % du reste à charge de la commune	38 067 €
Fonds propres		139 037.50 €
TOTAL		300 368.50 €

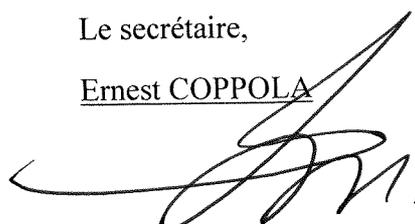
- s'engage, si les subventions accordées étaient inférieures aux montants demandés, à prendre en charge la différence,
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches administratives et financières nécessaires à l'exécution de ces travaux ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette affaire
- sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant décision attributive de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mercredi 21 février 2018 à 19h30**

Le secrétaire,

Ernest COPPOLA



Le Maire

Daniel

